



DEMANDE D'ENGAGEMENT 2018

Afin de participer à la prochaine édition de P64™, organisée du 27 au 30 mars 2018, nous vous remercions de compiler le présent formulaire de demande d'engagement, à remplir impérativement en LETTRES MAJUSCULES. Tous les champs sont obligatoires et pour être considérée comme recevable, toute demande doit comporter les 4 pages du présent dossier.

INFORMATIONS PILOTE

<input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle		
TITRE	PRÉNOM	NOM
ADRESSE POSTALE		
CODE POSTAL	VILLE	PAYS
ADRESSE E-MAIL	INDICATIF INTERNATIONAL + NUMÉRO DE MOBILE	
/ /		<input type="checkbox"/> XS <input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> L <input type="checkbox"/> XL <input type="checkbox"/> XXL
DATE DE NAISSANCE	NATIONALITÉ	TAILLE DE VESTE
NUMÉRO DE PERMIS DE CONDUIRE	PAYS D'ÉMISSION DU PERMIS DE CONDUIRE	

INFORMATIONS COPILOTE

<input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle		
TITRE	PRÉNOM	NOM
ADRESSE POSTALE		
CODE POSTAL	VILLE	PAYS
ADRESSE E-MAIL	INDICATIF INTERNATIONAL + NUMÉRO DE MOBILE	
/ /		<input type="checkbox"/> XS <input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> L <input type="checkbox"/> XL <input type="checkbox"/> XXL
DATE DE NAISSANCE	NATIONALITÉ	TAILLE DE VESTE
NUMÉRO DE PERMIS DE CONDUIRE	PAYS D'ÉMISSION DU PERMIS DE CONDUIRE	



INFORMATIONS VÉHICULE

PORSCHE		
MARQUE	MODÈLE ET VERSION	
NUMÉRO DE CHÂSSIS (VIN)		
/ /		
1 ^{ÈRE} IMMATRICULATION	NUMÉRO D'IMMATRICULATION	PAYS D'IMMATRICULATION
COULEUR EXTÉRIEURE (SI POSSIBLE, LA DÉNOMINATION DU CONSTRUCTEUR)		
COMPAGNIE D'ASSURANCE		NUMÉRO DE CONTRAT D'ASSURANCE

Pour être recevable, votre demande d'engagement doit être accompagnée de photos digitales* de votre véhicule. Elles doivent être envoyées par courrier électronique à questions@HappyFewRacing.com, en précisant le prénom et le nom du pilote, ainsi que la mention "P64". *vue de face, vue de l'arrière, vue latérale côté droit, vue latérale côté gauche

DROITS D'ENGAGEMENT ET PERSONNALISATION

Participation d'un équipage, composé de deux personnes et d'un véhicule	6 500,00 € ^{HT} x1 =	6 500,00 € ^{HT}
DROITS D'ENGAGEMENT		
Hébergement la veille, en chambre twin ou double, petit-déjeuner inclus	210,00 € ^{HT} x __ =	
PERSONNALISATION, EN OPTION		
Droits d'engagement + hébergement la veille (le cas échéant)		
MONTANT TOTAL DES DROITS D'ENGAGEMENT, HORS TAXE, À REPORTER EN SECTION MONTANT À PAYER		
<input type="checkbox"/> Chambre twin (2 lits distincts) <input type="checkbox"/> Chambre double (1 grand lit)	__ ou __ ou __ ou __ ou __ ou <input type="checkbox"/> indifférent	
TYPE D'HÉBERGEMENT PENDANT LE RALLYE		CHOIX DE VOTRE NUMÉRO D'ÉQUIPAGE ¹

MONTANT À PAYER

Pour tout engagement, à titre personnel, ou par le biais d'une société basée sur le sol français, il convient d'ajouter la TVA au montant total hors taxe, sur la base d'un taux légal à 20%.

<input type="text"/>	+	<input type="text"/>	=	<input type="text"/>
Report du montant total hors taxe de votre inscription		Veuillez indiquer le montant de la TVA (0,2 x le montant total hors taxe)		Montant total à payer

¹Nous ferons en sorte de satisfaire votre demande, sauf dans le cas où ces numéros auraient déjà fait l'objet d'un choix par un équipage nous ayant adressé sa demande d'engagement à une date antérieure à la vôtre : les premiers demandeurs sont les premiers servis, ne perdez pas de temps !



RÈGLEMENT

P64™ se déroulera du 27 au 30 mars 2018, au Pays Basque. L'événement se disputera conformément à la législation quant aux manifestations de ce genre, et en respect du Code de la route. L'événement est organisé et commercialisé par HappyFewRacing™ dont le siège social est situé 102 avenue des Champs-Élysées 75008 Paris (France) - RCS Paris 537 651 663.

PROGRAMME INDICATIF

Mardi 27 mars 2018 : accueil des équipages en début de matinée (possibilité d'arriver la veille) à Ostape (Bidarray), préparation des véhicules, premières rencontres, briefing, déjeuner, parcours routier, apéritif sur le thème de la truffe, dîner et hébergement à Ostape. Mercredi 28 mars : petit-déjeuner, parcours matinal, déjeuner surprise, parcours routier l'après-midi, temps libre, dîner à Ostape animé et préparé par un chef étoilé, accompagnement exclusivement au Petrus, hébergement. Jeudi 29 mars : petit-déjeuner, nouveau parcours matinal, déjeuner chez Martin Berasategui (trois macarons Michelin) à La-sarte-Oria (Espagne), ultime parcours routier, apéritif à Ostape sur le thème du caviar, dîner et hébergement. Vendredi 30 mars : petit-déjeuner et fin de l'événement.

ORGANISATION

HappyFewRacing™ est l'organisateur de cet événement. Comité d'organisation : Laurent BLOMET (Président), Julie BILOË et Stéphanie BLOMET (Membres), Julie BILOË (Secrétariat du rallye), téléphone +33 6 48 41 89 93. Permanence du rallye à Ostape du lundi 26 mars 2018 à 16h au vendredi 30 mars 2018 à 10h. HappyFewRacing™ est également Organisateur technique: 102 avenue des Champs-Élysées 75008 Paris (France).

ASSURANCE

Sécurité et responsabilité : en prenant le départ de P64™, chaque équipage s'engage à prendre ses propres responsabilités quant au respect du Code de la route, et de la sécurité d'autrui. L'organisateur pourra exclure du rallye tout équipage dont le comportement serait contraire à l'esprit de l'événement ou dangereux. Dans cette hypothèse, aucun dédommagement ne pourra être prévu. En s'inscrivant au rallye, chaque participant reconnaît assumer l'entière responsabilité en cas d'incident ou d'accident survenu dans le cadre de l'événement, l'Organisation ne pouvant en aucun cas être tenue responsable de faits ne dépendant pas des infrastructures ni du personnel sous sa gestion. En particulier, chaque participant déclare que le véhicule et ses utilisateurs sont couverts par une police d'assurance valide au moment de l'événement, et à jour du règlement de toute prime liée à cette assurance. L'Organisation ne peut également pas être tenue responsable de dégradations ou vols survenus sur les véhicules pendant le déroulement de l'événement, ou causés par la pose des adhésifs réglementaires. À noter que le rallye se déroulera officiellement du mardi 27 mars 2018 à 8h au vendredi 30 mars 2018 à 10h. En dehors de ces horaires, la responsabilité de l'organisateur ne pourrait être engagée d'une quelconque manière.

DEMANDE D'ENGAGEMENT ET INSCRIPTIONS

Modalités d'inscription : pour participer à P64™, il faut en formuler la demande auprès de l'organisateur en utilisant le formulaire de demande d'engagement. Celui-ci peut être téléchargé sur le site Internet de l'organisateur dans la section dédiée au rallye (www.HappyFewRacing.com) ou obtenu sur simple demande auprès de l'organisateur par courrier postal ou électronique adressé à questions@HappyFewRacing.com. Ce formulaire doit être rempli et transmis à l'organisateur en tenant compte des demandes particulières pouvant figurer sur celui-ci. À noter que l'inscription à l'événement est envisageable dans le strict respect des contraintes indiquées au présent règlement, et dans la limite des places disponibles lors de la formulation de la demande d'engagement.

Modalités de paiement : le paiement des droits d'engagement peut être effectué par chèque bancaire dès lors qu'il est émis en euros et tiré sur une banque française, ou par virement bancaire aux conditions indiquées sur le formulaire de demande d'engagement.

Modalités d'annulation : le montant versé dans le cadre de l'inscription reste acquis par l'organisateur, sauf dans le cas où la demande d'engagement parviendrait à l'organisateur après que la capacité maximale du rallye ait été atteinte. Figurent ci-après les conditions particulières. En cas de désistement de l'équipage : 1) jusqu'à 120 jours calendaires avant le premier jour de l'événement, le montant total des droits d'engagement reste conservé par l'organisateur et la somme déjà versée est reportée sous forme d'avoir pour participer

à un autre rallye organisé par HappyFewRacing™ 2) entre 119 et 90 jours calendaires avant le premier jour de l'événement, le montant total des droits d'engagement reste conservé par l'organisateur et la somme déjà versée, déduite d'un montant de 500,00 €HT, est reportée sous forme d'avoir pour participer à un autre rallye organisé par HappyFewRacing™ 3) à partir de 89 jours calendaires avant le premier jour de l'événement, le montant total des droits d'engagement reste conservé par l'organisateur et la somme déjà versée, déduite de 50%, est reportée sous forme d'avoir pour participer à un autre rallye organisé par HappyFewRacing™ 4) pour toute annulation dans les 30 jours ouvrés précédant le premier jour de l'événement, le montant total des droits d'engagement reste dû par le participant, conservé par l'organisateur et n'est pas reporté sur un autre rallye.

Droits d'engagement : les droits d'engagement sont fixés à 6 500,00 €HT pour un équipage composé d'un véhicule et de deux personnes, et comprennent l'ensemble des prestations listées ci-après.

Assistance technique légère pendant l'événement, participation à l'ensemble des étapes, package équipage avec roadbook, pass d'accès, adhésifs pour la voiture et pack de bienvenue, matériel de rallye, souvenirs textiles et autres potentielles productions spéciales pour l'événement, petit-déjeuner des 27, 28, 29 et 30 mars, déjeuner, dîner et hébergement des 27, 28 et 29 mars 2018. Certaines options peuvent être ajoutées lors de l'inscription, telles que présentées dans la brochure ou sur le formulaire de demande d'engagement.

Date limite d'engagement et de paiement : la date limite d'engagement est fixée au 15 février 2018, dans la limite des places disponibles. Pour valider toute demande d'engagement, le paiement intégral des droits d'engagement est impératif à la même date. Au-delà de cette date, et même dans le cas où l'équipage aurait versé un acompte pour réserver sa participation, l'organisateur pourra considérer la demande comme nulle et régie selon les modalités d'annulation et de remboursement détaillées dans la section correspondante. Le versement d'un acompte ou de l'intégralité des droits d'engagement est requis lors de la formulation de la demande d'engagement. Le paiement intégral des droits d'engagement lors de l'inscription permet à l'équipage de garantir sa participation. Dans le cas d'une demande d'un numéro d'équipage spécifique, celle-ci sera traitée avec le plus grand soin, mais dépendant toutefois de l'attribution des numéros dans la chronologie des demandes déjà reçues par l'organisateur : *"first asking, first served"*.

CONCURRENCE

Équipage : tout équipage doit être composé de deux personnes, pilote et copilote. Le pilote doit impérativement être titulaire d'un permis de conduire en cours de validité et non suspendu au moment du rallye. À noter que pilote et copilote peuvent alterner leur rôle dès lors que le copilote est également titulaire du permis de conduire, en cours de validité et non suspendu. Le rallye est ouvert aux licenciés FFSA et aux non-licenciés FFSA.

VOITURES ET ÉQUIPEMENTS

L'événement est exclusivement ouvert aux véhicules de marque Porsche. L'édition P64™ est réservée aux modèles modernes, produits après 1994, tandis que l'édition P64Classic™ est réservée aux modèles de type "classic", produits jusqu'à 1994, tel que précisé à la rubrique Modèles éligibles de la brochure de présentation de l'événement. Ceux-ci doivent être conformes à la législation routière, c'est à dire disposer d'une carte grise, de plaques d'immatriculation, d'une police d'assurance en cours de validité, d'un contrôle technique en cours de validité le cas échéant, et être en parfait état de fonctionnement. Certaines demandes d'engagement peuvent être refusées par l'organisateur dans le cas où un équipage ne présenterait pas les garanties nécessaires quant aux points listés ci-dessus. Tout véhicule non conforme se présentant au départ du rallye peut également faire l'objet d'un refus. Dans cette hypothèse, aucun remboursement des frais engagés par l'équipage, d'une quelconque manière, ne pourra être envisagé. Voici ci-après la liste des équipements obligatoires (O) et conseillés (C) pour prendre le départ : extincteur d'une capacité minimum de 1 kg en cours de validité (C), ceintures de sécurité si le véhicule est muni d'origine de points d'encrage correspondants (O), gilet fluorescent pour chaque membre de l'équipage (O), deux triangles de signalisation (O).

PUBLICITÉ

Sponsors et espaces réservés à l'Organisation sur chaque voiture : certains emplacements sur les véhicules doivent être réservés à l'Organisation, tels que sur le capot avant (logo de l'événement et bande de nation de l'équipage), le capot arrière ou pare-choc arrière (numéro de course), ainsi que les portières (numéro de course) et ailes avant (logo de l'événement). Les dimensions de ces emplacements peuvent être communiqués par l'Organisation sur simple demande.

Chaque voiture engagée ne peut être revêtue de publicité, logo(s) ou marque(s) autres que ceux fournis par l'Organisation, à l'exception des modèles classiques de compétition, dont la décoration relèverait du caractère historique. L'organisateur se réserve le droit d'interdire tout véhicule dont la décoration, hors marque(s) et logo(s), lui paraîtrait également contraire à l'esprit du rallye, sans avoir à se justifier. L'élegance étant de mise, la décoration abusive d'un véhicule pourrait contraindre l'Organisation à demander à l'équipage de retirer les visuels peu gracieux. Toute voiture se présentant au départ sans validation préalable de l'organisateur pourrait se voir refuser la participation sans qu'aucun dédommagement ne puisse être envisagé. Par ailleurs, l'Organisation ne peut être tenue responsable des conséquences liées à l'application des adhésifs réglementaires sur le véhicule.

À noter également qu'aucune publicité supplémentaire ne peut venir masquer la visibilité des marques sponsors ou partenaires de l'événement figurant sur le véhicule à la demande de l'organisateur. Enfin, P64™ est un événement privé où tout démarchage est banni à l'égard des participants au sens large du terme, y compris par les participants (équipages) eux-mêmes : équipages, sponsors, partenaires, fournisseurs et membres de l'Organisation. Toute attitude jugée contraire pourrait entraîner l'exclusion de l'événement, sans qu'aucun dédommagement ne puisse être envisagé.

Exploitation : en prenant part à P64™, les participants, au sens large du terme, autorisent la société HappyFewRacing™ ou tout autre partenaire ou sponsor de l'événement à utiliser, reproduire et diffuser à titre gracieux le nom, la voix et/ou l'image du pilote ou du copilote, ainsi que ses performances, ses résultats et l'image de sa voiture, pour toute action de relations publiques, promotionnelle ou publicitaire. Cette disposition est valable pour le monde entier, sur tous supports, pour une durée illimitée.

Données personnelles : conformément à la loi Informatique et libertés n°78-17 du 6 janvier 1978, chaque équipage peut exercer un droit d'accès ou de rectification en écrivant à la société HappyFewRacing - 102 avenue des Champs-Élysées 75008 Paris (France). À noter enfin que les coordonnées des participants peuvent faire l'objet d'une transmission aux partenaires officiels de l'événement.

SITES ET INFRASTRUCTURES

Description : P64™ représente un parcours d'environ 650 kilomètres.

DÉROULEMENT DU RALLYE

Les participants du rallye doivent suivre les routes sélectionnées par l'organisateur et indiquées dans le roadbook remis à chaque équipage lors des formalités d'accueil. Le rallye ne fera l'objet d'aucun contrôle horaire ni compétition, d'aucune manière. De fait, aucun classement ne sera donc établi.

RÉCLAMATION ET APPEL

Aucune réclamation ne sera admise.



INFORMATIONS DE FACTURATION

Pilote² Copilote² Coordonnées ci-dessous

QUI FACTURER

SOCIÉTÉ (LE CAS ÉCHÉANT)

NUMÉRO DE TVA

M. Mme Mlle

TITRE

PRÉNOM

NOM

ADRESSE POSTALE

CODE POSTAL

VILLE

PAYS

PAIEMENT

Afin de valider votre demande d'engagement, celle-ci doit être accompagnée simultanément de votre paiement en choisissant parmi les options suivantes.

Paiement intégral des droits d'engagement³

Paiement d'un acompte de 4 000,00 €TTC⁴

VERSEMENT

Par virement bancaire, en précisant "PF64" ainsi que les prénom et nom du pilote sur le compte IBAN FR76 1870 7002 2031 1213 5667 403 / BIC-SWIFT CCBPFRPPVER

Par chèque bancaire, exclusivement tiré sur une banque française et émis en euros libellé à l'ordre de HAPPYFEWRACING

MODE DE PAIEMENT

SIGNATURES

Nous acceptons sans réserve les termes du règlement de P64™.

Conformément aux dispositions de la loi Informatique et libertés n°78-17 du 6 janvier 1978, toute personne remplissant et renvoyant le présent formulaire de demande d'engagement bénéficie d'un droit d'accès de rectification, de suppression ou d'opposition de ses données personnelles la concernant auprès de la société organisatrice. Ces droits pourront être exercés sur simple demande écrite envoyée à l'adresse suivante : HappyFewRacing - 102 avenue des Champs-Élysées 75008 Paris (France).

/ /

DATE

PILOTE

COPILOTE

À ENVOYER AVANT LE 15 FÉVRIER 2018 (DANS LA LIMITE DES PLACES DISPONIBLES)
par mail à questions@HappyFewRacing.com ou courrier à HappyFewRacing - 102 avenue des Champs-Élysées 75008 Paris (France)

²Ne pas saisir les informations de nouveau

³Votre engagement est prioritaire, et garanti dans la limite des places encore disponibles au moment de votre demande

⁴Votre engagement sera validé après paiement du solde restant dû, impérativement versé avant le 15 février 2018